

ENFANT DU SOLEIL



Récépissé de déclaration d'association
N°00001780/RDA/JO6/SAAJP/BAPP du 26 Octobre 2022
du Préfet du Département du Mfoundi



Partenariat en cours avec la Mairie de Yaoundé V

Yaoundé, le 28 novembre 2022

A
Monsieur le Ministre de
l'Administration Territoriale
-Yaoundé-

**Objet : Autorisation de fonctionnement de
notre association à l'international**

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance solliciter un fonctionnement de notre association "ENFANT DU SOLEIL" à l'international.

En effet, "ENFANT DU SOLEIL", à vocation **humanitaire**, a déjà une reconnaissance légale au Cameroun, suivant **récépissé N° 00001780/RDA/JO6/SAA JP/BAPP du 26 octobre 2022** signé par le Préfet du Mfoundi.

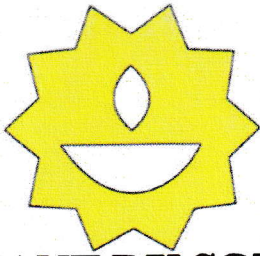
De plus, sous notre impulsion, un partenariat avec la Mairie de Yaoundé V est en cours en vue d'un jumelage de cette institution avec la Commune de DELEMONT en SUISSE, par notre biais.

Dernièrement, le 26 novembre 2022, "ENFANT DU SOLEIL" a offert des dons à l'orphelinat "Maison des enfants en détresse" de NKOABANG, suivant le **récépissé de déclaration de manifestation publique N°051/RDMP/J05.01.1/SP du 24 novembre 2022**, délivré par le Sous-Préfet de NKOLAFAMBA avec ampliements au Préfet de la MEFOU ET AFAMBA ; aux forces de maintien de l'ordre et au Chef du village.

Cependant, l'Association "ENFANT DU SOLEIL" étant initialement fondée dans la ville de DELEMONT en SUISSE, sous les références ci-après :

- Inscription de notre Association dans la liste des sociétés locales N° : **NRéf : KCG ; H\courrier 2019\SL\Att\Enfant du Soleil ; du 08 avril 2022 ; (Delémont – SUISSE) ;**
- Attestation certifiée exacte du Service de la culture et des sports du 15 septembre 2022 (Delémont – SUISSE) ;

Monsieur le ministre, au vu de la conformité légale des deux entités, qui, *in fine*, n'en forment qu'une, avec le même but **humanitaire**, nous sollicitons,



ENFANT DU SOLEIL



Récépissé de déclaration d'association
N°00001780/RDA/JO6/SAAJP/BAPP du 26 Octobre 2022
du Préfet du Département du Mfoundi



Partenariat en cours avec la Mairie de Yaoundé V

après vérification au niveau de l'ambassade du Cameroun en SUISSE, par vos soins, qu'une autorisation de fonctionnement à l'international soit attribuée à notre Association.

L'homme étant au centre de tout développement, cela permettra que l'action d'"ENFANT DU SOLEIL" soit plus étendue avec un impact à large spectre.

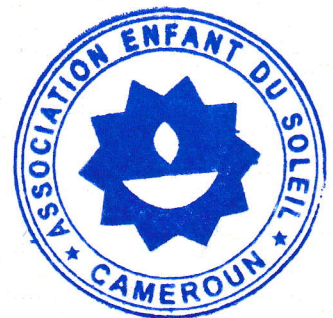
Nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

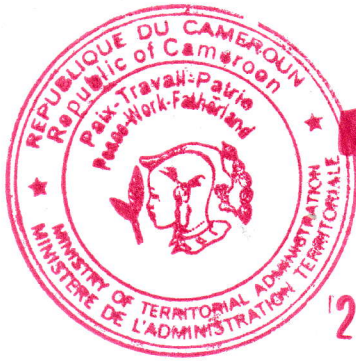
P.J. :

- ❖ Récépissé N° 00001780/RDA/JO6/SAA JP/BAPP du 26/10/2022 ;
- ❖ Récépissé de déclaration de manifestation publique N°051/RDMP/JO5.01.1/SP du 24/11/2022 ;
- ❖ Inscription de notre Association dans la liste des sociétés locales N° : N\Réf : KCG ; H\courrier 2019\SL\Att\Enfant du Soleil ; du 08/04/2022 ; (Delémont – SUISSE) ;
- ❖ Attestation certifiée exacte du Service de la culture et des sports du 15/09/2022 (Delémont – SUISSE) ;
- ❖ Procès-verbal du projet « Paradise » du 18/10/2022 ;
- ❖ Statuts de l'Association "ENFANT DU SOLEIL" ./-

Le Président/Résident Cameroun

Ottou Ottou Gabriel Biensvenu
Président Résident / Cameroun





14231

28 NOV 2022